

Questions orales

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Comme il le sait, l'affaire sera examinée. J'aurai l'occasion de discuter de cette question et d'autres avec mes collègues provinciaux chargés de l'administration de la justice lors d'une rencontre qui aura lieu à la fin de mai. J'espère que nous parviendrons alors à trouver un juste équilibre sur cette importante question.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Cette réponse est décevante, monsieur le Président. Est-ce que le ministre de la Justice est toujours convaincu—et est-ce que le gouvernement est toujours en faveur de la politique appuyée par l'ensemble du Parlement—que les conducteurs reconnus coupables une deuxième fois de conduite en état d'ébriété devraient obligatoirement être incarcérés?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est à notre gouvernement que l'on doit la mesure qui est allée le plus loin en ce qui concerne les dispositions du Code criminel relatives à la conduite en état d'ébriété. Notre engagement est incontestable. Par nos efforts de collaboration, nous voulons d'abord et avant tout nous assurer que nous pouvons aller de l'avant. Je me suis moi-même engagé dans un processus de consultation avec mes homologues provinciaux dans le but de m'inspirer de leurs vues. J'ai l'intention de poursuivre ces consultations et nous prendrons une mesure décisive lorsqu'elles auront été menées à terme.

* * *

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

HARBOURFRONT—LA CONSTRUCTION DE TOURS SUR LES QUAIS DE TORONTO

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Elle porte sur l'est du Canada. Comme le ministre en est informé, Harbourfront, qui est une société d'État gérant les quais de Toronto, a conclu une douzaine de marchés secrets qui ont permis à des promoteurs, comme Huang et Danczkay, de construire des tours qui enfreignent les arrêtés municipaux de la ville de Toronto pour Harbourfront. Le gouvernement du Canada a-t-il l'intention d'ordonner une enquête publique sur les malversations de cette société d'État?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, si je connais bien ma géographie, le député parle du centre du Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Comme on dit à Saskatoon, le député représente une circonscription au centre du Canada. Ceci dit, je récuse les prémisses de sa question. Étant donné les accusations portées par le député, j'estime que cette question relève

de la compétence du procureur général de la province. Cependant, je vais examiner ses instances.

● (1150)

LA POSITION DU MINISTRE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'accepte les préférences géographiques de l'honorable ministre qui diffèrent de celles d'un ancien premier ministre de l'Alberta qui proposait de laisser tomber ces machins de l'Est, notamment l'Ontario.

Ma question supplémentaire porte sur le même projet de Toronto. Un des immeubles que Huang et Danczkay sont en train de construire ne rapportera pas de revenu à Harbourfront pendant dix ans. Pourtant, tous les projets sans but lucratif devaient rapporter dès le début. Le ministre ne pense-t-il pas qu'un tel exemple de favoritisme et de discrimination flagrants de la part d'une société d'État fédérale mérite une enquête publique très approfondie?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je répète que si le député détient la preuve d'irrégularités, il doit alors les signaler aux autorités compétentes plutôt que d'intervenir à la Chambre et de faire l'intéressant en portant des accusations qu'il n'est pas disposé à référer aux autorités. Notre système judiciaire ne prévoit pas qu'on puisse porter des accusations en étant protégé par l'immunité parlementaire et se faire de la publicité pour une position qui peut finalement ne pas être justifiée. A mon avis, le député devrait respecter les traditions de la justice canadienne.

* * *

LES JEUNES

LES JEUNES DÉFAVORISÉS—LA SUPPRESSION DU PROGRAMME «ÉTABLISSONS DES LIENS»

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, c'est au ministre d'État chargé de la Jeunesse que je m'adresse. Il sait sans doute que le programme «Établissons des liens» vise à aider les jeunes grandement désavantagés de Lunenburg et du comté Queens, en Nouvelle-Écosse. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi le Cabinet a décidé de ne plus financer ce programme, alors qu'il savait pertinemment que ce programme ne faisait double emploi avec aucun autre programme de n'importe quel niveau de gouvernement? Les enseignants, les parents des jeunes intéressés, les représentants du secteur privé et des fonctionnaires des trois niveaux de gouvernement, y compris ceux du bureau régional de la CEIC, étaient tous partisans du maintien du financement de ce projet des plus importants.

L'hon. Jean Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, le député de South Shore a également formulé des instances au sujet de ce programme.